

Arrêté 2025/4



Modification de l'arrêté 2020/6 afin d'actualiser le rang de la vice-présidente en raison d'une démission au sein de l'exécutif, de compléter les délégations de fonction et d'ajouter une délégation de signature

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-1 et suivants ;
Vu l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;
Vu la délibération n°2020/58 du 10 juillet 2020 portant élection du président de la CA2C ;
Vu la délibération du conseil communautaire 2020/59 du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau exécutifs ;
Vu la délibération n°2020/60 du 10 juillet 2020 portant élection des vice-présidents de la CA2C ;
Vu l'arrêté 2020/6 du 13 juillet 2020 portant délégation de fonction à Mme Véronique GODELIEZ NICAISE,
Vu la délibération du conseil communautaire 2025/22 du 06 mars 2025 supprimant un poste de vice-président ;

Considérant la nécessité d'actualiser l'ordre des rangs des vice-présidents ;

Considérant les délégations actuelles suivantes de Mme Véronique GODELIEZ NICAISE :

- L'eau, l'Assainissement
- La Gestion des Milieux Aquatiques et de Préventions des Inondations (GEMAPI)
- La Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)

Considérant la nécessité, pour la bonne marche des affaires intercommunales, de compléter les délégations de fonctions de Mme Véronique GODELIEZ NICAISE et de mettre en place une délégation de signature,

ARRETE

Article 1er :

Mme Véronique GODELIEZ NICAISE, 6^e vice-présidente passe au rang de 5^{ème} vice-présidente.

Article 2 :

Mme Véronique GODELIEZ NICAISE est déléguée dans les fonctions se rapportant à

- L'eau, l'Assainissement
- La Gestion des Milieux Aquatiques et de Préventions des Inondations (GEMAPI)
- La Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)
- L'Habitat ;
- L'Insalubrité ;
- Le Plan Local de l'Habitat.

Article 3 :

A compter du 21/03/2025, délégation de signature est donnée à Mme Véronique GODELIEZ NICAISE à l'effet d'exercer ses fonctions dans le cadre de sa délégation à l'Habitat, et notamment pour la signature des actes et pièces suivants :

- Récépissé de dépôt d'une demande d'autorisation préalable de mise en location ;
- Récépissé de dépôt d'une demande de déclaration de mise en location ;
- Tout courrier afférent à une demande d'autorisation de mise en location ;
- Tout courrier afférent à une demande de déclaration de mise en location ;
- Arrêtés portant autorisation, avec ou sans réserve, ou refus de mise en location préalable ;
- Tout document, courrier ou acte ayant pour objet une procédure contradictoire de mise en demeure.

Article 4 :

La signature des actes et pièces mentionnés à l'article 3 du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

*« Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente déléguée à l'Habitat
Mme Véronique GODELIEZ NICAISE »*

Article 5 :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, et copie adressée représentant de l'État dans le département ainsi qu'au Trésorier Public.

Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 21/03/2025 Publication le 21/03/2025 Vu, Le Président – Serge SIMEON	Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 21/03/2025 Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON 
---	---

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A2025_4
Objet :	Arrêté 2025/4 portant modification de l'arrêté 2020/6 afin d'actualiser le rang de la vice-présidente en raison d'une démission au sein de l'exécutif, de compléter les délégations de fonction et d'ajouter
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-21 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	059-200030633-20250321-A2025_4-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20250321-A2025_4-AR-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : A2025_4.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20250321-A2025_4-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	170.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 mars 2025 à 14h42min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 mars 2025 à 14h42min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 mars 2025 à 14h42min08s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 mars 2025 à 14h42min21s	Reçu par le MI le 2025-03-21